

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Limoges



Didier ARTUS
Président du tribunal
administratif
de Limoges



Effectifs de la juridiction :

26

personnes dont :

12

magistrates
et magistrats

14

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Grâce à l'investissement des magistrats, personnels de greffe et aides à la décision, le tribunal administratif de Limoges a nettement conforté en 2024 l'amélioration de ses résultats observée l'an passé.

La juridiction a su relever trois défis :

- D'une part, un nombre de dossiers de plus de deux ans (qui représentait 15,3 % du nombre de dossiers total en début d'année) réduit à 7,8 % fin 2024.
- D'autre part, un délai moyen de jugement pour l'ensemble des dossiers qui a baissé de 18 jours.
- Et enfin, la hausse de 6,6 % des nouvelles affaires présentées devant le tribunal (2 359 dossiers), dont une progression de 19,6 % des référés.

Parmi les affaires jugées, le tribunal a censuré, concernant une zone d'expansion économique, le classement de parcelles en zone à urbaniser en janvier et la déclaration d'utilité publique (DUP) permettant l'extension de cette zone en décembre. Il s'est prononcé sur la création d'un crématorium, la vente d'un bien immobilier à un prix inférieur à sa valeur au regard de l'intérêt général du projet ou encore la légalité d'une mesure de suspension d'un praticien hospitalier.

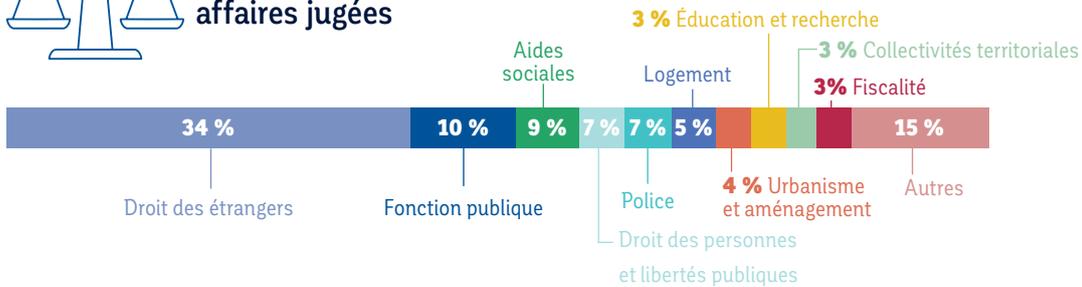
Pour promouvoir la médiation, une convention a été signée le 8 avril avec le président de la cour administrative d'appel de Bordeaux, la rectrice de l'académie et le médiateur académique pour favoriser un règlement rapide de litiges (affectation, accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), instruction à domicile...).

Le tribunal administratif a poursuivi ses liens institutionnels, notamment avec l'université, et a ainsi encore pleinement contribué au rayonnement de la juridiction sur son ressort.

2024 en chiffres



2 437
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



228

affaires jugées en urgence (référés)

+13 % par rapport à 2023



1 an et 23 jours

de délai moyen de jugement

-18 jours par rapport à 2023

80,2 %

des recours déposés par téléprocédure



37,4 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



83,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



27

médiations engagées

37 % de taux de réussite